

A. 14.01

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 07/2022

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Conseil communal

Dans sa séance du 27 juin 2022, le Conseil communal a accepté les préavis municipaux suivants :

- N° 03/2022 relatif au nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique;
- N° 04/2022 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de voirie;
- N° 05/2022 relatif aux comptes 2021 bouclant avec un excédent de produits de l'ordre de Fr. 67'894.67 après amortissements et fonds de renouvellement divers.

Dans sa séance du 13 octobre 2022, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 06/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023; le taux d'imposition reste à 75,5 pts.

Travaux d'aménagements routiers à Goumoens-la-Ville – Arrêts de bus et mesures de sécurité

Les travaux sur la route d'Eclagnens et la route de Penthérez débuteront le 21 novembre 2022.

La circulation sera alternée par des feux de signalisation et des balises seront posées. Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments occasionnés par ces travaux. Nous vous remercions de votre compréhension.

Troc-mobile – Nouveau concept

Un nouveau projet sera ouvert par Mmes Gabrielle Gnemmi et Estelle Meylan Bezençon. Il s'agit d'un troc mobile qui sera ouvert les mardis de 13h30 à 15h00 et samedis de 10h00 à 11h00 aux dates suivantes :

- Les mardis : 22 novembre, 6 et 20 décembre 2022, 10 janvier, 24 et 31 janvier 2023.
- Les samedis : 26 novembre, 10 décembre 2022, 14, 28 janvier et 4 février 2023.
- Relâches de février, non ouvert.

L'inauguration est prévue samedi 12 novembre 2022 de 10h00 à 11h00.

La Municipalité tient à remercier ici Mmes Gnemmi et Meylan Bezençon de leur dévouement dans ce projet bénévole.

Suite au verso=>

Entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique – Macarons de stationnement

La politique de stationnement sur le territoire communal a récemment été revue à la suite de l'adoption du nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique. Cette nouvelle réglementation offrira dès le 1^{er} novembre prochain la possibilité aux habitants, mais aussi à d'autres catégories d'utilisateurs (entreprises, visiteurs, etc.) d'obtenir une autorisation leur permettant de stationner à l'intérieur d'un périmètre clairement défini pour une durée prolongée (macaron). Les zones concernées sont les alentours du collège de Goumoens-la-Ville ainsi que le sud de la rue de la Forge (aux abords de la pizzeria).

Toutes informations utiles sont sur le site www.goumoens.ch.

ASET – Régionalisation de l'épuration - Augmentation de la taxe de l'épuration

En 2021, le Conseil communal de Goumoens a accepté les statuts de la nouvelle association intercommunale ASET (Association STEP Echallens Talent): Huit autres communes ont fait de même, dont Echallens. Cette nouvelle entité traitera les eaux usées d'environ 26'000 habitants et sera située à l'endroit actuel de la STEP d'Echallens. Ce nouvel outil filtrera notamment les micros-polluants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Dès lors, en raison des futurs investissements, la taxe communale d'épuration passera, dans une première étape, de Fr. 1.00/m³ à Fr. 1.20/m³ à partir du 1^{er} janvier 2023.

Dicastère des forêts

Le dicastère des forêts sera repris au 1^{er} janvier 2023 par M. Benjamin Jaquier, Municipal de la sécurité publique, des écoles, du sport et de l'environnement en remplacement de M. Michel Vuerchoz, Municipal des routes et voirie, éclairage public et des affaires sociales.

- M. Benjamin Jaquier est atteignable au n° de téléphone : 021 886 15 42.

Administration communale - Greffe municipal

Après plus de 32 ans de bons et loyaux services au sein de l'Administration communale, Mme Florence Minini, Secrétaire municipale, a fait valoir ses droits à la retraite et cessera son activité le 27 octobre 2022. Notre Autorité et celles qui se sont succédées depuis 1990 ont apprécié ses qualités de collaboration étroite et son professionnalisme. Nous la remercions sincèrement pour toutes les prestations rendues pendant ces nombreuses années. Nous lui souhaitons une belle retraite aventureuse et formons nos vœux de bonne santé, de grandes satisfactions et de sérénité pour la suite de son parcours de vie.

Jusqu'à la nomination d'une nouvelle titulaire, Mme Elisabeth Jordan, Secrétaire municipale itinérante, assurera l'intérim. Mme Céline Di Biase, Secrétaire municipale adjointe, reprend entièrement le Contrôle des habitants.

La Municipalité